

Prévention Sécurité

REF : DPS2013020

Signataire : P. LE BAS

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Signature d'une convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Association des avocats et juristes franco berbères assurant des permanences juridiques spécialisées en droit du travail à la Maison de justice et du droit.

EXPOSE :

La Ville, dans le cadre de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de sa politique de développement de l'accès au droit comme axe prioritaire, a souhaité développer les permanences juridiques spécialisées en droit du travail à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers.

Afin que soit effectué le paiement des permanences au sein de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers et au vu du projet de la convention signée avec l'Association des Avocats et Juristes Franco Berbères

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2013020

Signataire : P. LE BAS

OBJET : Signature d'une convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Association des avocats et juristes franco berbères assurant des permanences juridiques spécialisées en droit du travail à la Maison de justice et du droit.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Vu le projet de convention,

Considérant la nécessité de développer les actions d'accès au droit et d'informations juridiques notamment en matière de droit du travail au sein de la Maison de Justice et du Droit,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville et l'Association des Avocats et Juristes Franco Berbères pour des permanences juridiques spécialisées en droit du travail au sein de la Maison de Justice et du Droit

La dépense de 4 000 euros (inscrite au budget municipal) en résultant sera inscrite au 901 – 6574 - 110

Le Maire adjoint
Djamila KHELAF

Reçu en Préfecture le : 27/12/2013

Publié le 24/12/2013

Certifié exécutoire le : 27/12/2013

Le Maire Adjoint
Djamila KHELAF